

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DES HURTIERES

Communes de Saint Alban d'Hurtières et Saint Georges d'Hurtières

Siège social : Groupe scolaire des Hurtières- 960 route du Fer- le Reposet 73220 Saint Georges d'Hurtières
Tel : 06 32 25 61 82/ 04 85 86 03 95 Email : sisph@outlook.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

N°2025-01

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2025
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème}
classe**

Le Vice-Président du SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DES HURTIERES (SISPH),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

Vu la délibération n°2010-12 du 09 avril 2010 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2023-01 en date du 01 février 2023 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme LONG Emmanuelle	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe après examen professionnel	1	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à ST-GEORGES-D'HURTIERES, le 13 AOÛT 2025

LE Vice- Président
Jean-François THIAFFEY

